

TRANSPORTS SCOLAIRES



Transports scolaires : mauvaise nouvelle !

A compter de la rentrée 2023-2024, les familles ayant des enfants scolarisés en classes de primaires, collège ou lycée devront s'acquitter d'une redevance de 32.50€. Cette décision a été motivée par un vote du conseil communautaire. Pour ma part avec 14 collègues délégués communautaire, j'ai voté pour la continuité de la gratuité. Je regrette que nous n'ayons pu obtenir une majorité...

Transports scolaires : mauvaise nouvelle !

A compter de la rentrée 2023-2024, les familles ayant des enfants scolarisés en classes de primaires, collège ou lycée devront s'acquitter d'une redevance de 32.50€. Cette décision a été motivée par un vote du conseil communautaire. Pour ma part avec 14 collègues délégués communautaire, j'ai voté pour la continuité de la gratuité. Je regrette que nous n'ayons pu obtenir une majorité...